



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 1RE ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL

A TOUTE PERSONNE INTERESSÉE,

AVIS est, par la présente, donné par Marc Michot, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du canton de Dundee ;

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Dundee pour les années 2025, 2026 et 2027, est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier en date du 02 décembre 2024 ;

QUE ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau ;

QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipalité doit être déposée avant le 1er mai 2025 ;

QUE cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a. Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- b. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC du Haut-Saint-Laurent, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale ;
- c. Être déposée à la MRC du Haut-Saint-Laurent , sise au 10 rue King, bureau 400, Huntingdon (Québec) J0S 1H0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ au Canton de Dundee,
Ce 2e jour du mois de décembre 2024.


Marc Michot
Directeur général et greffier-trésorier